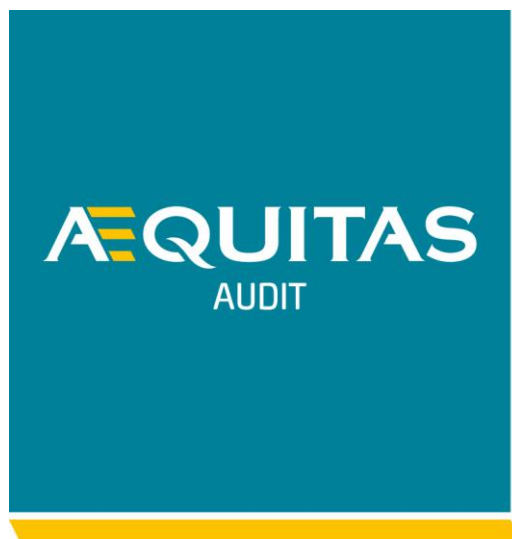




FONDATION LA MAISON DE PIERRE POUR LA PERSONNE HANDICAPEE

Chemin des Bois

Acquin Westbécourt

62380 LUMBRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Associés

Justine COUSIN
Vianney DECLEMY
Arnaud DHAUSSY
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Nicolas LECOMTE
Grégoire MONFORT
Lassane NANA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la FONDATION LA MAISON DE PIERRE POUR LA PERSONNE HANDICAPEE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION LA MAISON DE PIERRE POUR LA PERSONNE HANDICAPEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Généralités sur les règles comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n° 2023-03 sur la modernisation des états financiers.

Page 1 sur 3

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Wasquehal, le 10 juin 2026.

Le Commissaire aux comptes : **AEQUITAS AUDIT** représenté par :



Justine COUSIN
Associée



Documents de synthèse



ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 666	6 666		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	301 335	191 878	109 457	114 319
Constructions	3 005 419	1 237 035	1 768 384	1 829 753
Installations techniques, matériel et outillage industriels	574 138	475 197	98 942	136 196
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 008		1 008	1 001
Prêts				
Autres immobilisations financières	900 000		900 000	900 000
TOTAL (I)	4 788 566	1 910 775	2 877 791	2 981 268
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	104 902		104 902	92 076
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	47 720		47 720	40 089
Charges constatées d'avance	5 293		5 293	5 910
Valeurs mobilières de placement	348 753		348 753	348 836
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	446 813		446 813	426 439
TOTAL (II)	953 481		953 481	913 350
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 742 047	1 910 775	3 831 272	3 894 619

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	760 000	760 000
Fonds propres complémentaires	1 541 546	1 541 546
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	470 848	450 799
Autres		
Report à nouveau	779 188	777 546
Excédent ou déficit de l'exercice	-53 930	21 690
Situation nette (sous-total)	3 497 651	3 551 581
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 422	3 528
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 500 074	3 555 109
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	134 668	145 596
TOTAL (II)	134 668	145 596
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 941	40 400
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	152 526	153 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63	63
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	196 530	193 913
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 831 272	3 894 619



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		9 477
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	25 031	1 285
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 666 764	1 765 812
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	20 483	17 247
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	0	8 906
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	35 233	21 479
Autres produits	33 253	42 397
TOTAL I	1 780 764	1 866 604
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	313 043	328 534
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	67 728	77 665
Salaires	948 927	935 593
Cotisations sociales	348 060	343 406
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	119 519	119 437
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reports en fonds dédiés	24 305	9 176
Autres charges	22 716	42 803
TOTAL II	1 844 299	1 856 615
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-63 535	9 989
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 605	11 088
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrumentation		
TOTAL III	9 605	11 088
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 605	11 088
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-55 035	21 077



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	4 396
CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 783
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	613
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	1 790 369	1 882 088
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 844 299	1 860 398
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	-53 930	21 690
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Faits caractéristiques

Evénements significatifs et faits caractéristiques:

Rien à signaler.



Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

La Fondation a établi les comptes annuels conformément au règlement ANC n°2018-06, tel que modifié par le règlement ANC n°2023-03, et en cohérence avec les exigences du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que le règlement ANC n°2019-04.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03, la première application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable.

L'incidence de ce changement de méthode est considérée non significative pour la Fondation.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Immobilisations

Politique d'amortissement

Immobilisations incorporelles

- Concessions Brevets et droits similaires

Pour la Fondation : Ils sont amortis en linéaire sur 1 an pour les logiciels et 3 ans pour le site internet.

Pour la Maison de Pierre ils sont amortis sur 3 ans pour les logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus hors frais d'acquisition). Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les durées figurant ci-après

- Agencement et aménagement des terrains

Pour la Fondation : Ils sont amortis en linéaire sur 10 ans

Pour la Maison de Pierre ils sont amortis sur 10 ans.

- Constructions

Pour la Fondation ils sont amortis sur 50 ans

Pour la Fondation ils sont amortis sur 50 ans

- Agencements et aménagements des constructions

Pour la Fondation ils sont amortis sur 10 ans

Pour la Fondation ils sont amortis sur 10 ans



Noms des postes	Durée normative
Agencements	10 à 15 ans
Installations techniques	7 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériels de transports	7 ans
- Mobilier de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans
-Autres mobiliers	5 à 10 ans

Immobilisations

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Fondation Maison de Pierre

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 666		
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 666		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	301 335		
Constructions sur sol propre	2 774 439		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	222 869		8 111
Installations techniques et outillage industriel	111 103		
Installations générales, agencements et divers	181 501		
Matériel de transport	81 929		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	191 682		7 923
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 864 858		16 034
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 001		8
Prêts et autres immobilisations financières	900 000		
TOTAL immobilisations financières :	901 001		8
TOTAL GÉNÉRAL	4 772 524		16 042

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			6 666	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			6 666	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			301 335	
Constructions sur sol propre			2 774 439	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			230 980	
Install. techn., matériel et out. industriels			111 103	
Inst. générales, agencements et divers			181 501	
Matériel de transport			81 929	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			199 604	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			3 880 892	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 008	
Prêts et autres immo. financières			900 000	
TOTAL immobilisations financières :			901 008	
TOTAL GÉNÉRAL			4 788 566	



Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	6 666	6 666	
Réévaluation de l'exercice			
Investissements de l'exercice			
Dotations de l'exercice			
Cessions ou mise hors service			
VALEUR EN FIN D'EXERCICE	6 666	6 666	

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	3 864 858	1 784 590	2 080 268
Réévaluation de l'exercice			
Investissements de l'exercice	16 034		16 034
Dotations de l'exercice		119 519	119 519
Cessions ou mise hors service			
VALEUR EN FIN D'EXERCICE	3 880 892	1 904 109	1 976 783

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Au début de l'exercice	901 001
Réévaluation de l'exercice	
Augmentations	8
Cessions , mises hors service, diminutions résultant d'une mise en équivalence	
VALEUR EN FIN D'EXERCICE	901 008

Echéance des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	901 008
- à moins d'un an	
- à plus d'un an	901 008



Amortissements

Fondation Maison de Pierre

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	6 666			6 666
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 666			6 666
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	187 015	4 862		191 878
Constructions sur sol propre	1 054 956	55 429		1 110 385
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	112 599	14 051		126 650
Installations techn. et outillage industriel	77 582	12 155		89 737
Inst. générales, agencements et divers	136 452	10 499		146 951
Matériel de transport	74 927	3 779		78 706
Mat. de bureau, informatique et mobil.	141 059	18 743		159 802
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 784 590	119 519		1 904 109
TOTAL GÉNÉRAL	1 791 256	119 519		1 910 775

La société ne pratique que la méthode des amortissements linéaires.



ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	900 000		900 000
TOTAL de l'actif immobilisé :	900 000		900 000
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	104 902	104 902	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	50	50	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	14 885	14 885	
TOTAL de l'actif circulant :	119 837	119 837	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 293	5 293	

TOTAL GÉNÉRAL	1 025 130	125 130	900 000
----------------------	------------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	43 941	43 941		
Personnel et comptes rattachés	68 690	68 690		
Sécurité sociale et autres organismes	68 322	68 322		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 513	15 513		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	63	63		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				



TOTAL GÉNÉRAL	196 530	196 530		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Tableau des résultats en instance d'affectation

RUBRIQUES	31/12/2024
Résultat Enfance	2 492
Résultat Adultes	41 441
Résultat Soins	23 598

Répartition des résultats

RUBRIQUES	31/12/2025
Résultat Gestion contrôlée MDP	(20 404)
Résultat Fondation	(33 525)

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	2 301 546				2 301 546
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	450 799		20 048		470 847
Report à nouveau	777 546	21 690		20 048	779 188
Excédent ou déficit de l'exercice	21 690	(21 690)		53 930	(53 930)
Situation nette	3 551 581		20 048	73 978	3 497 651
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 528			1 106	2 422
Provisions réglementées					
TOTAL	3 555 109		20 048	75 084	3 500 073

VARIATION DES FONDS DEDIES

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions (1)	Fonds dédié à l'investissement	136 420	15 129	29 757			121 792	
	Fonds dédié Sub.fonctionnement	9 176	9 176	5 477			12 875	
Contributions financières d'autres organismes (1)								
Ressources liées à la générosité du public (1)								
	TOTAL	145 596	24 305	35 234			134 667	

